



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme Paysage Énergies Mobilités
Unité Planification Réglementaire Aménagement Commercial**

Affaire suivie par :
Christine SANCHEZ
Unité Planification Réglementaire Aménagement
Commercial
Tél : 05 47 30 53 05
Mél : christine.sanchez@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le **- 9 AVR. 2025**

**LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

à

**Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle
Aquitaine
Préfet de la Gironde
Direction des Relations avec les Collectivités
Territoriales
Bureau de l'Urbanisme
Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX-CEDEX**

Objet : Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) de l'Aire Métropolitaine Bordelaise
Révision du SCoT en date du 23 octobre 2024

P.J. : Lettre – Rapport « Porter à connaissance »
Annexes

Vous voudrez bien trouver ci-joint pour information le « Porter à connaissance » nécessaire à la mise en révision du **Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Métropolitaine Bordelaise** transmis à Madame la Présidente du Comité Syndical du Sysdau conformément aux dispositions des articles L. 132-1, L. 132-2 et R. 132-1 du Code de l'Urbanisme.

Le Chef du Service Urbanisme, Paysage,
Énergies, Mobilités

Alexandre MARTINEAU